

Informations importantes sur le coronavirus

QUARANTAINE À DOMICILE ET AIDES À WUPPERTAL



français



Chère lectrice, cher lecteur,

Que faire si vous ou vos enfants êtes mis en quarantaine et devez être placés en isolement à domicile ?

Cette brochure contient des informations importantes sur le déroulement de la quarantaine à domicile, ce à quoi vous devez penser, des aides supplémentaires, des consultations par téléphone et bien plus encore.

À propos du contenu

Ici, vous trouverez des informations sur des sujets tels que :

- La quarantaine : quand, combien de temps et que faire ?
- Où puis-je me faire tester ?
- Revenus / salaire / employeur – que dois-je prendre en compte ?
- Enfants nécessitant des soins en quarantaine – conseils aux parents
- Visites chez le médecin, courses – comment cela se passe-t-il en quarantaine ?
- Aides au quotidien



1. Que signifie la quarantaine à domicile et que faut-il observer ?

- Il faut se mettre en quarantaine sur ordre du ministère de la santé. Vous recevrez une lettre dans une enveloppe jaune, à la fois en cas de confirmation et de soupçon d'infection. Cette lettre s'appelle un ordre d'observation et d'isolement dans le cadre d'une quarantaine dite à domicile.
- La quarantaine à domicile consiste à rester isolé à la maison et à ne pas recevoir de visiteurs pour éviter une nouvelle propagation du coronavirus.
- Le service de santé publique téléphone régulièrement pendant la quarantaine pour s'enquérir de l'état de santé. Vous pouvez alors poser des questions.
- Si votre enfant de moins de 12 ans nécessitant des soins doit être mis en quarantaine en raison de la fermeture de l'école ou de la garderie et qu'il reçoit un ordre, mais que vous (les parents) ne recevez pas d'ordre, les employeurs, les salariés et les indépendants peuvent, sous certaines conditions, demander une indemnisation par l'intermédiaire du Conseil régional de Rhénanie.
- Selon la loi, votre employeur doit continuer à vous verser votre salaire (pendant un maximum de 6 semaines) si vous ne pouvez pas travailler en raison de la nécessité de faire garder vos enfants.
- À partir de la 7^e semaine, les salariés doivent présenter eux-mêmes leurs demandes à l'autorité compétente. Des informations complémentaires sont disponibles sous le lien suivant :

https://www.lvr.de/de/nav_main/soziales_1/soziale_entschaedigung/entschaedigung_kinderbetreuung/kinderbetreuung.jsp



- La quarantaine à domicile pour le Covid-19 dure généralement 14 jours. Toutefois, la quarantaine ne prend fin que lorsqu'elle a été levée par le service de santé publique. Cela signifie que la durée de la quarantaine n'est pas toujours la même pour tout le monde !
- Si vous ne respectez pas la quarantaine, vous risquez de lourdes amendes.

Liste de contrôle pour la quarantaine

- Rester chez soi. Cela signifie, par exemple : ne pas recevoir de visiteurs, ne pas se promener ou faire un petit tour sur l'aire de jeu !
- Informer l'employeur, l'école, la crèche, les personnes de contact, le médecin de famille si nécessaire.
- Assurer l'approvisionnement alimentaire et les soins médicaux.



Service de santé publique de la ville de Wuppertal

Willy-Brandt-Platz 19
42105 Wuppertal

Tél. : 0202 563 2800
Fax : 0202 563 4724
E-mail : infektionshygiene@stadt.wuppertal.de

2. Où et comment puis-je me tester pour le coronavirus ?

- En cas de suspicion fondée d'une maladie de type Coronavirus, vous pouvez vous faire tester chez votre médecin généraliste à Wuppertal ou vous rendre dans les centres de test d'Elberfeld ou de Barmen (de 9 h à 17:30 h).
- Le test est gratuit si votre médecin estime qu'un test de dépistage du coronavirus est nécessaire en raison des symptômes.
- Par exemple, si vous passez un test parce que votre employeur l'exige, vous devez alors payer le test. Vous devrez discuter avec votre employeur pour savoir s'il vous remboursera.
- En règle générale, le résultat est communiqué par téléphone par l'intermédiaire du médecin de famille. Si le résultat est positif, vous recevrez également le résultat par écrit de la part du service de santé publique.

3. Revenus / salaire / employeur – que dois-je prendre en compte ?

- Veuillez à informer votre employeur (par téléphone et par e-mail) si vous êtes en quarantaine.
- En cas de quarantaine, vous avez généralement droit à une indemnisation pour perte de revenus.
- Si vous vous rendez dans une zone à risque, vous n'avez pas droit au maintien de votre rémunération !

Contact LVR

Tél. : 0800 933 633 97 (du lundi au samedi, de 7h à 20h)

E-mail : ifsg@lvr.de

https://www.lvr.de/de/nav_main/soziales_1/soziale_entschaedigung/taetigkeitsverbot/taetigkeitsverbot.jsp



4. J'ai besoin d'un médecin / de médicaments, que puis-je faire... ?

- Si vous avez besoin d'un médicament ou d'un traitement médical urgent en raison de maladies aiguës ou chroniques, contactez votre médecin de famille ou votre spécialiste.
- Dites à votre médecin ce dont vous avez besoin et que vous êtes en quarantaine.
- Contactez le service de santé publique si un problème médical aigu risque de vous empêcher de rester en quarantaine.
- Si vous avez été testé positif et que votre état s'aggrave considérablement et que vous avez besoin de soins médicaux, vous devez contacter d'urgence le service médical de garde au 116 117. En cas d'urgence, appelez le numéro d'urgence 112. Signalez que vous êtes actuellement à l'isolement en quarantaine à domicile.

Service de santé publique de la ville de Wuppertal

Willy-Brandt-Platz 19
42105 Wuppertal

Tél. : 0202 563 2800
Fax : 0202 563 4724
E-mail : infektionshygiene@stadt.wuppertal.de



5. Puis-je faire des courses en quarantaine ?

- **Non !** Pendant la quarantaine, vous n'êtes pas autorisé à faire de courses.
- Demandez aux membres de votre famille, à vos amis, à vos connaissances ou à vos voisins de vous aider par téléphone à vous approvisionner en nourriture. Ces derniers doivent alors déposer vos achats devant votre porte.
- Des bénévoles peuvent également proposer leur soutien dans votre quartier :

<https://www.wuppertal.de/microsite/buergerbeteiligung/verfahren/content/nachbarschaftshilfe-corona.php>



6. Quarantaine à domicile des enfants nécessitant des soins – conseils aux parents

- Parlez à votre famille de la quarantaine et des préoccupations et questions qui y sont liées.
- Essayez d'occuper vos enfants (jeux de société, dessins, etc.) et restez en contact avec eux.
- Même en quarantaine, l'apprentissage ne doit pas être négligé. Essayez de répéter des cours avec votre enfant.
- Demandez à l'école du matériel de travail pour votre enfant.
- Gardez un rythme, par exemple en mangeant et en dormant comme d'habitude.
- Rendez la période de quarantaine plus simple à visualiser pour vous et votre enfant, par exemple en barrant les jours dans un calendrier. Ainsi, les enfants peuvent voir la fin de la quarantaine.

Consultations par téléphone sur le thème des enfants, de la famille et de l'école

Conseils aux parents :	Tél. : 0202 563 6644
Téléphone des parents :	Tél. : 0800 111 0550
Pour les femmes enceintes, les parents et les familles :	Tel.: 0202 563 2724
Conseils psychologiques liés à la scolarité :	Tél. : 0202 563 6990

Autres contacts :

<https://www.wuppertal.de/presse/meldungen/meldungen-2020/maerz20/psychosoziale-unterstuetzungsangebote.php>





7. Un membre de ma famille ou moi-même ne se sent pas bien, que puis-je faire... ?

- Même sans contact direct, vous pouvez rester en contact avec votre environnement par téléphone, internet ou d'autres médias sociaux.
- Parlez régulièrement à votre famille afin qu'aucun membre de la famille ne se sente seul.
- Restez actifs et essayez de faire du sport (par exemple, vélo d'appartement, gymnastique, yoga).
- Profitez des services d'assistance téléphonique.

Vue d'ensemble des aides de voisinage

<https://www.wuppertal.de/microsite/buergerbeteiligung/verfahren/content/nachbarschaftshilfe-corona.php>



Services de soutien psychosocial

<https://www.wuppertal.de/presse/meldungen/meldungen2020/maerz20/psychosozialeunterstuetzungsangebote.php>





Vue d'ensemble des numéros de téléphone les plus importants

Service médical de garde	116 117
Pompiers / ambulances	112
Foyer pour femmes de Wuppertal	0202 711 426
Service de santé publique de Wuppertal	0202 563 2800
Office de protection de la jeunesse de Wuppertal	0202 500 168
Urgences pédiatriques de Wuppertal	0202 563 2154
Office de protection des enfants de Wuppertal	0202 563 2061
Service de crise de Wuppertal	0202 244 2838
Police	110
Services de soutien psychosocial	0800 111 0111
Service de psychiatrie sociale de Wuppertal	0202 563 2168
Ligne d'assistance municipale dédiée au coronavirus	0202 563 2000
Informations téléphoniques en cas de perte de revenus	0800 933 6397

Des informations actuelles sur le coronavirus et la situation à Wuppertal peuvent être trouvées sous le lien suivant ou en scannant le code QR :

<https://www.wuppertal.de/rathaus-buergerservice/verwaltung/pressebereich/info-sammlung-corona.php>





Les nouveaux immigrants et réfugiés peuvent contacter l'équipe chargée de l'intégration et du travail avec les réfugiés s'ils ont des questions.

Nous pouvons également les aider dans différentes langues. Les coordonnées se trouvent dans le lien et en scannant le code QR.

Équipe chargée de l'intégration et du travail avec les réfugiés

Friedrich-Engels-Allee 28, 42103 Wuppertal

E-mail : integration@stadt.wuppertal.de

Contact : [https://www.wuppertal.de/vv/oe/
102370100000467685.php](https://www.wuppertal.de/vv/oe/102370100000467685.php)



Bureau d'enregistrement des étrangers de Wuppertal

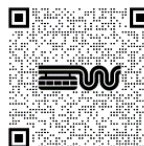
Pour les questions relatives au droit de séjour, vous pouvez contacter le personnel du service des étrangers en cliquant sur le lien suivant ou en scannant le code QR. Vous pouvez également écrire votre demande directement à l'adresse e-mail générale : auslaenderbehoerde@stadt.wuppertal.de

[https://www.wuppertal.de/microsite/integrationsportal/aktuell/
1.39-startseite-auslaenderbehoerde.php](https://www.wuppertal.de/microsite/integrationsportal/aktuell/1.39-startseite-auslaenderbehoerde.php)



Vous pouvez trouver la brochure en d'autres langues sous le lien suivant ou en scannant le code QR :

[https://www.wuppertal.de/microsite/integrationsportal/
download/index.php](https://www.wuppertal.de/microsite/integrationsportal/download/index.php)



État actuel des données au 02 décembre 2020 (sans garantie de modification)

Éditeur : V.i.S.d.P. Stadt Wuppertal - Ressort Zuwanderung und Integration - 42103 Wuppertal